CCAS de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU

## Séance du 24 septembre 2026

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre à 09 heures 30,**

**Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur BORREGO Manuel, Vice-Président.**

**Nombre d'Administrateurs en exercice : 11**

*Présents : 7* — *M. BORREGO Manuel, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, M. RIFFAUD Guy, Mme VILLENAVE Christine.*

*Absents et représentés : 4* — *M. PEYRONDET Laurent qui a donné procuration à M. BORREGO Manuel, Mme MARZAT Pascale qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne et Mme LAUSSUCQ Vanessa qui a donné procuration à Mme VISSIERE Christine, Mme NAZARIES Annick qui a donné procuration à Mme LABBE Bénédicte.*

Date d'envoi de la convocation le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

*M. RIFFAUD Guy est élu secrétaire de séance.*

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260929-DL24092026-1-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026

## DL 24092026 – 01 – CCAS - Désignation du représentant à l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UDCCAS)

**Rapporteur : Monsieur Le Vice-Président**

Le Conseil d'Administration du CCAS de LACANAU, membre de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale de la Gironde décide :

1. De donner mandat à Monsieur Manuel BORREGO, Vice-Président du CCAS de LACANAU pour le représenter au sein de l'Union Départementale.

2. De lui donner pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS 33

A ce titre, Monsieur Manuel BORREGO, pourra informer l'UDCCAS qu'il présente sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UDCCAS que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS.

***Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :***

**ARTICLE 1**

Désigner Monsieur Manuel BORREGO, représentant du CCAS de LACANAU au sein de l'UDCCAS de la Gironde.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Secrétaire de séance**

**M. RIFFAUD Guy**



**Le Vice-Président**

**M. BORREGO Manuel**



Le Vice-Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 29 SEP. 2026 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre Médoc le 29 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260929-DL24092026-1-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026